

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

GROUPEMENT DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES
ET FINANCIERES
SERVICE DES MARCHES PUBLICS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 28 MARS 2022

P.V. N° 122
Dossier N° 2

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

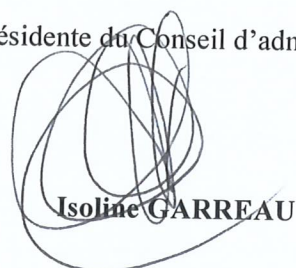
VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif aux rapports d'activités des marchés publics – exercice 2021/2022,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ De prendre acte de la communication faite à l'assemblée concernant le rapport d'activité sur les marchés en cours ;
- ✓ De prendre acte des conventions de mise à disposition de marchés signées avec le GIP RESAH entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 après autorisation globale de signer les conventions ;
- ✓ De prendre acte des conventions spécifiques signées avec l'UGAP entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 après autorisation globale de signer les conventions ;
- ✓ De prendre acte de la signature des marchés publics formalisés et de leur modification entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021 après autorisation globale de lancement et de signature ;
- ✓ De prendre acte des marchés pouvant être passés selon une procédure adaptée signés entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU